

Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 18 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit à 15h30, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par Rémi GOUBE, Maire, suite à l'élection de nouveaux représentants au conseil d'administration, s'est réuni en séance, dans la salle du Conseil de la Mairie, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Olivier BRIDELANCE.

Présents :

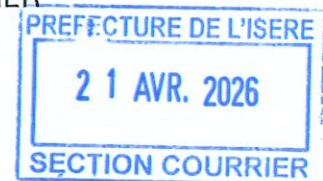
- Représentant la commune : Olivier BRIDELANCE ; Frédéric FROMENT ; Cloé DIMIER
- Représentant les socioprofessionnels : Frédéric MARTIN ; Patricia GRILLET ; Fatima CHOMAT

Excusés :

- Représentants la commune : Marc ALGOUD – pouvoir à Cloé DIMIER

Secrétaire de séance : Olivier BRIDELANCE

Représentant de la commune : Rémi GOUBE - maire



2026 – 05 : Election du Vice-Président

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2221-1 à L. 2221-10 et R. 2221-1 à R. 2221-52 ;
- Vu la création et les statuts de la régie du domaine skiable de Gresse-en-Vercors, adoptés par délibération n°2019-57B du Conseil Municipal en sa séance du 17 décembre 2019 ;
- Considérant que, par délibération n°2025-68, le Conseil Municipal de Gresse-en-Vercors a de nouveau procédé à la désignation des membres du Conseil d'Administration constituant les organes de cet établissement public local à caractère industriel et commercial, et que cette délibération annule et remplace la délibération n°2024-62 ;
- Considérant que les dispositions susvisées du Code précité ainsi que celles des statuts de la régie relatives à la compétence des membres du Conseil d'Administration siégeant régulièrement pour désigner, en son sein, son Vice-Président ;

Vice-Présidence de l'assemblée

Le Président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors procède à l'appel nominal des membres du conseil d'administration, a dénombré 6 administrateurs présents, ainsi que 1 pouvoir et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le Président a ensuite invité le conseil d'administration à procéder à l'élection du Vice-Président.

Il a rappelé quelles étaient les fonctions statutaires du Vice-Président et qu'il doit être un représentant de la commune de Gresse-en-Vercors.

- Cloé DIMIER est candidate à la Vice-Présidence.

Il est procédé aux opérations de vote.

Déroulement du scrutin

Chacun des 6 administrateurs a déposé un bulletin lors du vote à bulletin secret. Les membres ayant un pouvoir ont déposé 2 bulletins.

Après le vote du dernier administrateur, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de membres du conseil d'administration présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 7
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 7

NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Cloé DIMIER	7	Sept

Proclamation de l'élection du Vice-président

- Madame Cloé DIMIER a été proclamée Vice-présidente et a été immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 18 avril 2026

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 20.04.2026
- de sa publication le 20.04.2026

Le Président

Olivier BRIDELANCE

